



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 4208

Texte de la question

M. François Grosdidier attire l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, sur l'avenir des CHRS (centres d'hébergement et de readaptation sociale) de la Moselle dont les missions sont l'accueil et l'hébergement d'urgence, la lutte contre l'exclusion des adultes, des familles, des femmes victimes de violence et des marginaux. Les CHRS occupent une place bien particulière et irremplaçable dans les dispositifs de lutte contre l'exclusion. Des réductions d'effectifs et des coupes claires dans les services rendus s'opèrent dans notre département. Dans le grave contexte économique actuel, le nombre et la situation des populations concernées se sont aggravées. Leur prise en charge est d'autant plus importante qu'elle relève de l'aide sociale de l'Etat depuis les lois de 1946 et 1974. Des menaces qui pèsent sur les CHRS font craindre la disparition de structures expertes et la dispersion de personnel qualifié, ainsi qu'un transfert de charges vers les collectivités locales. Il souhaiterait donc savoir s'il est prévu, en cette période de conférences budgétaires relatives au budget 1994, la prise en compte de mesures de redressement afin de donner aux CHRS toute leur capacité d'action. Par ailleurs, il semble que la Moselle est particulièrement mal lotie en ce qui concerne le rattrapage effectif relatif aux mesures salariales. Certaines associations réduisent les effectifs pour être en mesure d'appliquer les avenants salariaux agréés par le ministère. S'il est vrai que, en valeur absolue, la dotation de la Moselle est parmi les plus importantes (61,372 MF en 1992) comme le souligne le récent rapport de l'IGAS, il n'empêche que le nombre de lits rapportés à la population est le double en Meurthe-et-Moselle, respectivement 1,11 et 2,06. Il souhaiterait donc savoir si des mesures de rattrapage sont envisageables au bénéfice du département de la Moselle.

Texte de la réponse

Certains centres d'hébergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultés financières. Afin de pallier ces difficultés, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, a demandé à ses services d'étudier la répartition des crédits constitués en réserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des départements, dans le but de rétablir un fonctionnement normal pour les établissements en cause. Les directions départementales des affaires sanitaires et sociales concernées ont été avisées des possibilités de dotation supplémentaire, qu'elles ont été chargées, le cas échéant, de répartir en fonction des besoins des établissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection générale des affaires sociales et de l'inspection générale des finances a été chargée d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultés financières rencontrées par ces établissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Grosdidier François](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4208

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 juillet 1993, page 2148

Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3654